

## Communiqué de presse

# La Banque des Territoires renforce son soutien à SOLIFAP avec un nouvel investissement de 2 M€ pour agir contre le mal-logement

Paris, le 07/12/2022

**La Banque des Territoires investit à nouveau à hauteur de 2 M€ dans SOLIFAP, société d'investissements solidaires créée par la Fondation Abbé Pierre en 2014 pour lutter contre le mal logement. La participation à la levée de fonds 2022 permet de contribuer au changement d'échelle de SOLIFAP en accompagnant ses trois leviers d'action auprès des associations (acquisition foncière, appui financier via des outils dédiés et accompagnement en conseil et ingénierie).**

Aujourd'hui, il manque près d'un million de logements en France, situation aggravée par les problèmes rencontrés par le secteur de la construction (approvisionnement en matériaux, raréfaction des fonds publics...). Ce problème de mal-logement est accentué pour les plus démunis, soit 9,3 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (14,8 % de la population).

Après deux premiers investissements dans SOLIFAP en 2016 et 2019, la Banque des Territoires renouvelle son soutien à la société en apportant 2 M€ supplémentaires (soit une participation globale de 6 M€ en capital), aux côtés d'acteurs et d'investisseurs à impact concernés par l'accompagnement des publics fragiles, notamment les problématiques de logement. Cet investissement concrétise l'ambition de la Banque des Territoires de contribuer à permettre à tous de se loger de façon décente et abordable, en faveur de territoires plus inclusifs.

« *Nous sommes très heureux du soutien renforcé de la Banque des Territoires dans ce moment charnière pour nous. Nous avons notamment l'ambition d'être présents dans des territoires où la production de logement à destination des plus pauvres manque de dynamisme et la vision territoriale de la Banque des Territoires sera très utile.* » indique **Charles le Gac de Lansalut, président de SOLIFAP.**

L'objectif est de se développer dans les territoires où les besoins sont particulièrement prégnants, notamment en zones tendues. Pour réduire le mal-logement, SOLIFAP utilise trois leviers d'actions :

- Sur le levier foncier, elle achète des immeubles pour les mettre à disposition tant des associations agissant dans le domaine de l'insertion via des baux de longue durée (ces dernières n'ayant pas les moyens financiers suffisants pour acquérir ces biens en direct) que des agences immobilières à vocation sociale via des mandats de gestion.
- Concernant le levier financier, SOLIFAP octroie des prêts participatifs ou des garanties aux associations leur permettant de mener à bien leurs opérations de réhabilitation de logements, tout en veillant au bon équilibre de leur situation financière.

L'accompagnement par SOLIFAP des acteurs de la lutte contre le mal-logement permet à ceux-ci de mieux appréhender et intégrer les mutations importantes de leur environnement (diminution des financements publics, transition énergétique, questionnements économiques et juridiques sur les nouvelles formes d'habiter ensemble comme les colocations solidaires ou les habitats inclusifs). Les actions de SOLIFAP génèrent des impacts sociaux et environnementaux multiples :

- Les logements mis à disposition des acteurs de la réinsertion permettent à des individus et des ménages en situation de grande fragilité d'être logés dans de bonnes conditions et de pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté.

- En proposant un loyer assurant un reste à vivre quotidien deux fois supérieur au seuil d'alerte, SOLIFAP offre un cadre favorable à une stabilisation, menant à une réinsertion réussie : 93 % trouvent ainsi une solution de logement pérenne à leur sortie de parcours d'accompagnement.
- Les chantiers de réhabilitation des logements du parc SOLIFAP sont générateurs d'emplois et de mise en œuvre de solutions bâtimementaires permettant des économies d'énergie.

Ces impacts sont mesurés annuellement par SOLIFAP et retranscrits dans le rapport obligations vertes et durables de la Caisse des Dépôts.

---

### **A propos de SOLIFAP**

Grâce à ses 600 financeurs solidaires, particuliers comme institutions, Solifap apporte de nouvelles ressources aux associations qui luttent localement contre le mal-logement. L'entreprise solidaire s'est engagée dans un plan de développement ambitieux avec un triplement de ses objectifs de production de logements dans 5 ans pour contribuer encore plus fortement à construire des solutions pour les mal-logés. Avec le concours de la Banque des Territoires (2M€), elle a finalisé une levée de fonds de 22M€ cette année et investit dans la création de 108 logements.

<https://solifap.fr/>

### **A propos de la Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

***Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.***

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) |  @BanqueDesTerr

### **Contact presse :**

**Banque des Territoires** – Groupe Caisse des Dépôts

Marie-Caroline Cardi : [marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr](mailto:marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr) – 06 38 53 97 67